

Par courriel

Mardi 21 juin 2016

Mme Stéphanie Turcotte
Conseillère en aménagement
Division de l'urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises
Arrondissement de Ville-Marie
Ville de Montréal

Objet : Domaine des Franciscains

Mme Turcotte,

Suite aux séances d'audition des opinions du 7, 8 et 9 juin, la commission se pose certaines questions, dont les réponses seront utiles à la rédaction du rapport. C'est donc dans l'optique de formuler des recommandations éclairées que la commission vous pose les questions suivantes.

1. La commission a pris connaissance de l'étude de besoins du quartier Peter-McGill réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton qui fait notamment état de plusieurs données sociodémographiques. Parmi celles-ci, la commission a besoin de données plus récentes pour les informations suivantes :
 - a. Les classes de revenus;
 - b. La commission considère aussi qu'il serait intéressant d'avoir le tableau sur les projets immobiliers de la page 36 à jour.
2. Lors de la première séance d'audition des opinions, de même que dans son mémoire, M. Jacques Larin a fait mention d'une taxe spéciale « prélevée pendant 3 ans dans le but de financer la construction d'un Centre communautaire »¹. À ce sujet, la commission voudrait les informations suivantes :
 - a. Sur quelles bases le montant de la taxe a-t-il été déterminé?
 - b. Que représentait le montant amassé?
 - c. Quel était le territoire d'application de cette taxe?
 - d. L'argent généré par cette taxe a été utilisé dans quel secteur et dans quel but?

¹ Jacques Larin, doc. 8.9, page 2

3. Lors de la séance d'information, pour répondre à la question d'un commissaire, l'arrondissement a fait mention d'un exercice qui permet d'évaluer l'impact d'un projet sur les cônes de visibilité depuis et vers le mont Royal, à partir de critères portant sur l'implantation et la hauteur².

« En fait, on doit s'assurer qu'on va minimiser l'impact sur cette fenêtre-là par des critères, par exemple, d'implantation. On peut jouer avec les volumétries, travailler avec des volumes qui excèdent dans certaines parties mais dans ce cas-ci la démonstration a été faite qu'il n'y avait pas d'impact visuel sur les cônes protégés de vues. Donc on parle de celui du belvédère Kondiaronk, de Cedar et du bassin Peel, de mémoire. Mais en fait, ça reste à vérifier, je ne le sais pas par cœur, mais ces exercices-là ont été faits, oui. »
(Doc. 7.1, l. 2452-2457)

- a. La commission voudrait que l'arrondissement lui fasse parvenir cette démonstration dont il est question.
- b. Dans le cadre d'un tel exercice, quels sont exactement ces critères qui permettent de déterminer qu'un projet a un impact minimal sur les cônes de visibilité?
4. La commission se demande où l'arrondissement de Ville-Marie prévoit développer une école primaire publique pour le Quartier Peter-McGill?

La commission vous remercie de vos réponses qui lui permettront d'apporter un meilleur éclairage au projet.

Cordialement,

Olivier Rinfret
Secrétaire-analyste
Office de consultation publique de Montréal

- cc. M. Jean-François Morin, chef de division – urbanisme et développement économique, arrondissement de Ville-Marie
M. Marc Labelle, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Ville-Marie

² Transcriptions, Doc 7.1, l. 2388-2457